

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

## AMENDEMENT

N ° CF6

présenté par

M. Labaronne, rapporteur, M. Sitzenstuhl, Mme Magnier, M. Lauzzana et M. Lefèvre

-----

### ARTICLE 7 BIS

Retiré avant publication.